

Question orale de Mme Jeanne-Marie Baudoin, conseillère communale, concernant « la disparition du service de ramassage des encombrants en bas de la Tour Jacques Franck »

Mme Jeanne-Marie Baudoin, conseillère communale – Groupe PTB*PVDA :
Avant, les locataires des logements sociaux du square Jacques Franck pouvaient, deux fois par mois, déposer leurs encombrants au bas de leur immeuble. Mais ce service de ramassage a été supprimé. C'est dommage de voir disparaître un service public aussi utile, d'autant plus que la propreté reste un problème majeur pour la cohésion sociale dans notre commune.

Pour quelle raison ce service a-t-il disparu ?

Quelles initiatives comptez-vous prendre pour le rétablir ?

Mme Yasmina Nekhoul, échevine de la Propreté – LB : La suppression de ce service n'est pas récente, elle remonte à plus de quatre ans. La décision a été prise en commun accord avec le Foyer du Sud pour des raisons de sécurité et pour éviter la malpropreté. L'espace devant les tours était devenu une vraie déchetterie à ciel ouvert. On n'y déposait pas seulement des encombrants mais aussi de l'huile, de la peinture, des solvants, etc. C'était devenu très dangereux, il y a eu plusieurs incendies. Comme l'endroit était connu, les gens – et pas uniquement des Saint-Gillois –, venaient y déposer toutes sortes de détritrus. Ce n'était pas tenable.

En mars 2019, le Foyer du Sud a envoyé un courrier aux habitants des Tours pour les informer des autres solutions à leur disposition.

D'abord, comme tous les Saint-Gillois, ils peuvent faire appel quatre fois par an au service de la Propreté. Ensuite, il y a la déchetterie mobile qui s'installe, quatre fois par an également, à proximité des Tours et Récupel organise deux fois par semaine – les mercredis et vendredis – une collecte des petits électros. Enfin, une fois par an, Bruxelles Propreté vient aussi enlever les encombrants ménagers à domicile.

Nous sommes une des seules communes bruxelloises à offrir ce service quatre fois par an. En fait, en combinant ces différentes initiatives, les habitants peuvent recourir à l'une d'entre elles une fois par mois. Pour les Tours Jacques Franck, ce sont souvent les deux concierges qui téléphonent au département de la Propreté de la commune.

Mme Jeanne-Marie Baudoin, conseillère communale – Groupe PTB*PVDA : Le service de ramassage au bas des tours aurait sans doute dû être mieux encadré. Il est évident que si on se limite à déposer un conteneur sans le surveiller, ça devient vite le chaos.

J'entends que différentes solutions existent mais cela vaudrait peut-être la peine de s'inspirer des initiatives prises par la commune d'Anderlecht qui a investi plus de deux millions d'euros pour améliorer la propreté sur son territoire. Par exemple, tous les samedis et les premiers lundis du mois, des conteneurs sont installés au Peterbos, où il y a aussi un grand nombre de logements sociaux. Ces mini-parcs à conteneurs mobiles sont installés régulièrement dans seize endroits de la commune et les résultats sont assez positifs.

C'est peut-être un exemple à suivre sachant que les décharges situées en périphérie de la ville ne sont accessibles qu'en voiture et que Saint-Gilles a un problème manifeste de propreté. Plutôt que de supprimer un service qui ne fonctionnait pas correctement, ne serait-il pas préférable de réfléchir ensemble à la manière de le corriger afin d'améliorer la propreté sur le territoire communal ?

*
* *

Question orale de M. Loïc Fraiture, conseiller communal, concernant « la disparition du conseil consultatif de la personne handicapée »

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB*PVDA : Il y a deux ans, j'avais déjà interpellé le Collège à ce sujet mais, à l'époque, malgré nos rappels, l'échevine en charge a ignoré nos questions pendant huit mois, ce qu'avait d'ailleurs critiqué la tutelle régionale.

Le site internet de la commune fait toujours la promotion de la « Commission consultative pour la personne handicapée ». Créée en 2006, elle devait se réunir au minimum six fois par an. Une très bonne idée donc, sauf qu'elle ne s'est plus réunie depuis dix ans.

Pourquoi ne pas annoncer plus clairement que la commission est simplement suspendue ?

Pourquoi continuer à faire la promotion de cette initiative sur le site communal ?

Quel bilan tirez-vous de ce conseil consultatif ? Envisagez-vous de le remettre en place ? Si oui, quand et selon quelles modalités ?

M. Saïd Ahruil, échevin chargé de l'Aide à la personne handicapée – LB : Effectivement, la Commission consultative ne s'est plus réunie depuis un certain temps en

partie à cause de la crise sanitaire mais, surtout, à la suite du départ de la personne chargée de l'animer, qui, pour des raisons budgétaires, n'a pu être remplacée. De plus, les deux assistantes sociales, qui font partie de cette équipe, ont été accaparées par d'autres demandes urgentes.

Pour l'instant, il n'est pas prévu de réunir la commission. Afin de mieux prendre en considération les problèmes liés au handicap, tels que les difficultés de déplacement dans l'espace public, faute d'aménagements appropriés suffisants, d'accès aux commerces et aux activités sportives, nous avons opté pour une démarche transversale en mobilisant les compétences de différents services, en particulier l'Urbanisme, le Développement économique et les Sports.

Notre priorité consiste à mettre en place des actions concrètes en matière de voiries et de signalisations spécifiques. Nous interviendrons aussi auprès des commerçants afin de les encourager à modifier ou aménager l'entrée de leurs magasins. Enfin, nous mènerons des actions de sensibilisation visant à favoriser la participation des personnes porteuses de handicap aux activités proposées par Saint-Gilles Sport.

Je souhaite donc réorganiser la Commission dans un sens moins protocolaire pour la réorienter autour d'actions spécifiques en faveur des personnes handicapées.

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB*PVDA : Je comprends qu'à la suite du départ de la personne responsable une série de chantiers sont inachevés. Cependant, il conviendrait d'indiquer sur le site communal que la commission est en voie de réorganisation.

*
* *

Question orale de M. Michel Libouton, conseiller communal, concernant « le soutien aux personnes sans domicile fixe »

M. Michel Libouton, conseiller communal – Groupe LB : L'hiver semble être le seul moment où certains se soucient des personnes sans domicile fixe. Or c'est toute l'année qu'ils souffrent de conditions de vie extrêmement difficiles qui, en hiver, deviennent exécrables.

De plus en plus de personnes vivent ou plutôt survivent en rue pour différentes raisons, – perte d'emploi, divorce, maladie grave ou accident de la vie comme on dit. D'autres ont fui leur pays à la recherche d'un avenir digne mais finissent par errer dans nos rues.

Nous ne pouvons en aucun cas nous résigner à ce que des hommes, des femmes, des familles avec enfants et des mineurs d'âge dorment dehors !

Ma question est très simple : que font les services communaux et le CPAS pour les aider ? Les aider ponctuellement, bien sûr, mais aussi, structurellement, afin de leur permettre de trouver un logement, condition indispensable à une réinsertion sociale.

Quels sont les mécanismes mobilisés ? Quel soutien les communes reçoivent-elles de la Région et de l'État fédéral ?

M. Jean Spinette, bourgmestre : Les gardiens du service de Prévention et les travailleurs sociaux de rue sont en contact permanent – et pas seulement durant l'hiver – avec cette population et les nombreuses associations présentes sur le terrain collaborent étroitement avec les opérateurs du CPAS.

Le dénombrement effectué par les communes, les CPAS et les associations partenaires montre que la situation est particulièrement préoccupante. Pour s'en convaincre, il suffit de se balader au Parvis et aux alentours de la gare du Midi ou de la Porte de Hal.

Sous l'impulsion des CPAS, les autorités régionales invitent régulièrement Fedasil et les opérateurs fédéraux à accomplir leurs missions dans ce domaine dans la mesure où la problématique du sans abris est en grande partie liée à des questions de titre de séjour. Le nombre de places dans les centres prévus est insuffisant et nous n'avons de cesse de les interpeller à ce propos.

De notre côté, les gardiens de la paix et les équipes de la maraude orientent systématiquement ces personnes vers le Samusocial ou d'autres associations.

L'année dernière, les agents de la prévention à eux seuls ont eu des contacts avec 365 personnes sans abri et on en dénombrait 320 au 31 août 2022. Ces chiffres montrent que nous avons de très nombreuses personnes en situation de grande précarité sur notre territoire et nous sommes d'ailleurs très souvent interpellés par la population à ce sujet. Nous les orientons très régulièrement vers les dispositifs régionaux en concertation avec le CPAS.

J'espère pouvoir relayer prochainement les préoccupations des présidents de CPAS en Conférence des bourgmestres.

Mme Myriem Amrani, présidente du CPAS : Le CPAS est effectivement en première ligne pour répondre quotidiennement à cette problématique qui ne cesse de s'aggraver à Bruxelles et dans notre commune.

À Saint-Gilles, nous avons deux types de personnes sans abri : celles qui ont des papiers et celles qui n'en ont pas. Cette distinction conditionne les types d'aides possibles.

Les personnes sans abri en séjour régulier peuvent bénéficier d'une adresse de référence, d'un revenu d'intégration sociale ou équivalent, d'une aide alimentaire, d'une aide médicale et pharmaceutique. Ils peuvent également recevoir des bons pour avoir accès à

des douches et à des machines à laver chez notre partenaire Doucheflux, ainsi qu'à des dons de vêtements auprès de l'association Solidarité Grands froids.

En revanche, la carte médicale, octroyée dans le cadre de l'aide médicale urgente, est malheureusement le seul moyen de venir en aide aux personnes sans papiers de plus en plus nombreuses sur notre territoire en raison de la crise de l'asile.

Le CPAS accompagne, par ailleurs, les personnes sans abri dans leur recherche de logement. Offrir un cadre serein est une étape préalable et indispensable à l'insertion sociale et professionnelle. Pour ce faire, nous collaborons évidemment avec l'Agence immobilière sociale de Saint-Gilles mais aussi avec d'autres pour trouver des logements de transit.

Dès qu'ils obtiennent le revenu d'intégration, nous mettons en place une « épargne logement » et octroyons une prime à l'installation.

Nous collaborons avec le réseau associatif saint-gillois qui est extrêmement dense et, notamment, avec les Infirmiers de rue, les maisons d'accueil, la Régie foncière, le Foyer du Sud, le Cafu, l'asbl Diogènes. Tous ces intervenants sont membres du groupe « Avec ou sans abri » de la Coordination sociale qui réfléchit aux dispositifs à mettre en place, tels que les soins dentaires, ou encore à la manière d'assurer au plus tôt la prise en charge des personnes sans abri.

Nous disposons au CPAS d'une équipe de maraudeurs, composée de trois assistants sociaux qui collaborent étroitement avec le service de la Prévention et vont quotidiennement à la rencontre des personnes sans abri sur le territoire communal.

Chaque année, le groupe « Avec ou sans abri » édite un plan recensant tous les services d'aide aux personnes sans abri aux abords de Saint-Gilles. Nous participons également au dénombrement des personnes sans abri effectué par Bruss'help.

Jusqu'à la fin de cette année, nous bénéficions des subsides octroyés durant la crise sanitaire. Dans le cadre de la lutte contre le non-recours aux droits, un financement de la Cocom nous a permis de renforcer l'équipe des maraudeurs. Nous espérons pouvoir conserver ce poste d'assistant social supplémentaire mais cela doit encore être discuté avec le ministre de tutelle.